



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 03 Octobre 2024

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Date d'affichage : 27 septembre 2024

L'an 2024 le jeudi 03 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier – M. COLLET Olivier - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine – Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – M. RAVET Pierre-Luc – M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - Mme RUCKEBUSCH Geneviève

Absent(s) : M. COTE Alexandre - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. DUPONT Bruno - M. LEROY Bertrand - Mme MARTEAU Martine – Mme PALLADINO Dominique – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud -

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Andrée HERDIN

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2024 – 53

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la modification du périmètre d'épandage de la société Decoster Caulliez

Considérant que par courrier du 14 juin 2024 le préfet du Nord a sollicité M. le maire à l'effet de saisir le conseil municipal sur le projet de modification du périmètre d'épandage de la station d'épuration de la société Decoster Caulliez située à La Gorgue ;

Considérant que cette société a mis en service en 2008 une station d'épuration des effluents des eaux d'usine par aération prolongée et générant des boues de décarbonation dont la filière d'épandage a fait

l'objet d'une autorisation préfectorale le 8 octobre 2014 sur un périmètre de 164.75 ha comprenant les communes de La Gorgue, Steenwerck, Avion, Fleurbaix, Méricourt et Sully sur la Lys ;

Considérant que suite aux évolutions des pratiques culturales des agriculteurs impactant le potentiel annuel d'épandage, la société Decoster Caulliez a souhaité actualiser son périmètre d'épandage par l'ajout de nouvelles parcelles dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais sur les communes de La Gorgue, Farbus, Lillers, Nedon, Thélus et Vimy ;

Considérant qu'il est nécessaire, malgré l'absence d'étude d'impact obligatoire sans changement dans les effluents épandus, de consulter les communes concernées par ce changement de périmètre ;

Ceci exposé et au vu du dossier communiqué le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification du périmètre d'épandage qui devra être approuvé par arrêté préfectoral.

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

